

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 juillet 2018

DCM N° 18-07-05-31

Objet : Attribution de subventions en faveur de projets santé.

Rapporteur: Mme MERGEN-MOREL

Dans le cadre du Contrat local de santé (CLS) du territoire messin 2017-2020, approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 octobre 2017, il est proposé de répondre favorablement aux demandes des associations qui présentent un intérêt public local et nécessitent d'être subventionnées pour mener à bien des projets qui, s'inscrivant dans les différents axes du CLS, concourent à la prévention et à la promotion de la santé :

- Commencer la vie en bonne santé (axe 1 du CLS) :

L'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Lorraine (Ireps) souhaite étendre le **programme "L'hygiène de vie, on y réfléchit ?"** (fiche-action 3 du CLS) sur l'année scolaire 2018-2019 auprès de l'ensemble des élèves de CM2 et CM1/CM2 des écoles élémentaires des quartiers de Borny et Sablon (environ 270 élèves et 13 professionnels de l'éducation nationale). Cette action a pour objectif de renforcer leurs compétences psychosociales. La stratégie d'intervention s'inscrit dans une démarche globale d'éducation à la citoyenneté et à la santé et poursuit l'objectif d'aider chaque élève à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix et d'adopter des comportements favorables à leur santé. La Ville de Metz est sollicitée au financement de cette action à hauteur de 3 348 €.

Le centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie "Les Wads" du **CMSEA** propose un programme de prévention des addictions et de réduction des risques à destination des adolescents et des professionnels travaillant auprès d'eux intitulé "**Les réseaux sociaux, vecteurs de prévention**" (fiche-action 12 du CLS), sur l'année scolaire 2018-2019. Ce programme se décline en trois stratégies d'intervention : une formation des professionnels de terrain travaillant auprès des jeunes, un cycle de 10 ateliers de prévention auprès d'un groupe de jeunes volontaires, l'élaboration d'une démarche d'intervention par les pairs s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. La Ville de Metz est sollicitée à hauteur de 2 300 €.

Le Centre de renseignement et d'information – Bureau information jeunesse (CRI-BIJ) souhaite mettre en œuvre un **projet global de prévention des risques (tabac, alcool,**

drogues, sexualité, bruit, solaire) à destination des jeunes (12-25 ans), avec plusieurs temps forts d'action sur l'année : stand d'information et de prévention, bar à cocktail sans alcool, dépistage anonyme et gratuit du VIH-Sida lors de la fête de la musique "Un été sans risque" et lors de la semaine Etudiant dans ma ville "Une rentrée sans risque". Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la fiche-action 14 du CLS. La Ville de Metz est sollicitée à contribuer au financement de ces actions à hauteur de 1 500 €.

- Agir pour la santé des femmes (axe 2 du CLS) :

Le centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie "Les Wads" du CMSEA souhaite mettre en place des "**ateliers-santé à destination des femmes salariées en chantier d'insertion**" (fiche-action 23 du CLS). Ce projet vise à renforcer les compétences psychosociales, les connaissances, savoir-être et savoir-faire des femmes dans une approche globale de leur santé : alimentation, gynécologie, bien-être, relations hommes/femmes, éducation des enfants, etc. Le programme des ateliers sera co-construit selon les demandes des participantes, avec l'intervention de professionnels qualifiés selon les thèmes. La Ville de Metz est sollicitée à contribuer au financement de cette action à hauteur de 2 920 €.

- Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé (axe 6 du CLS) :

AIDES souhaite renforcer "**l'accompagnement et le soutien des personnes séropositives sur le territoire messin**" (fiche-action 50 du CLS), en développant le groupe d'entraide actuel par la mise en œuvre d'interventions spécifiques de professionnels de santé (sexologue, nutritionniste, ergothérapeute, etc.) et en menant une communication et un partenariat plus large avec les infectiologues et hépatologues du territoire. La Ville de Metz est sollicitée à hauteur de 2 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les demandes de subventions des associations,

VU la décision du Conseil Municipal du 29 octobre 2017 approuvant le Contrat local de santé du territoire messin signé par les partenaires le 9 novembre 2017,

VU la convention triennale d'objectifs et de moyens 2016-2018 entre la Ville de Metz et l'association Centre de renseignement et d'information – Bureau information jeunesse et le projet d'avenant n°10,

CONSIDERANT l'intérêt public des projets proposés par les associations en faveur des Messins dans le domaine de la promotion de la santé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour un montant total de 12 068 € :

Bénéficiaires	Montant TTC
Ireps Lorraine	3 348 €
Centre "Les Wads" du CMSEA	2 300 €
Centre de renseignement et d'information – bureau information jeunesse	1 500 €
Centre "Les Wads" du CMSEA	2 920 €
AIDES	2 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à la présente dont les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que la faculté pour la Ville d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Catherine MERGEN-MOREL

Service à l'origine de la DCM : Mission Ville pour tous, seniors, santé et handicap
 Commissions : Commission Cohésion Sociale
 Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ